

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 2

Artikel: Enseignement de la langue maternelle au collège [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1041110>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXI^e ANNÉE

N^o 2.

15 JANVIER 1902

Le Bulletin pédagogique

et

L'Ecole primaire

ORGANE DES SOCIÉTÉS FRIBOURGEOISE & VALAISANNE D'ÉDUCATION

et du

Musée pédagogique

paraissant les 1^{er} et 15 de chaque mois

RÉDACTION

M. DESSIBOURG, Directeur de l'Ecole normale de Hauteville, près Fribourg.

ABONNEMENTS & ANNONCES

M. E. GREMAUD, secrétaire à la Direction de l'Inst. publ. du cant. de Frib.

Abonnement pour la Suisse, fr. 3 — pour l'étranger, port en sus.

SOMMAIRE : *Enseignement de la langue maternelle au Collège (suite). — Bilan géographique de l'année 1901 (suite). — Un peu d'histoire du Valais. — Aux jeunes instituteurs (suite et fin). — Tour de Babel. — Notes de voyage d'un pèlerinage pestalozzien (suite et fin). — Les cours du soir. — Pour gagner du temps. — Répression des fraudes dans les examens et concours publics en France. — Examens des recrues en 1902. — Avis officiels. — Chronique scolaire.*

Enseignement de la langue maternelle AU COLLÈGE (Suite.)

Maintenant, passons rapidement en revue les divers éléments de la langue maternelle : lecture, déclamation, orthographe, grammaire, parole, rédaction, rhétorique, etc., pour rappeler le but à atteindre et les règles à observer dans l'enseignement de chacune de ces parties. Commençons par la lecture et la déclamation.

Lecture, parole, déclamation

Dans la plupart des Collèges, on néglige les exercices de lecture et la culture de l'organe de la parole, de cet instrument si important qui nous sert d'intermédiaire dans toutes nos relations. Cette éducation de la parole est généralement abandonnée à l'école primaire. Si l'on a occasion d'assister

parfois à des exercices publics de déclamation où tout est appris : accents, pauses, gestes, il est, par contre, assez rare dans les classes de trouver des élèves qui récitent d'une manière distincte et intelligente et parlent avec expression.

L'étude de la lecture doit porter sur tout, dit Legouvé. Il ne s'agit pas de bien faire lire aux élèves un morceau détaché ; il faut exiger d'eux, impérieusement, qu'ils ne récitent pas une page, qu'ils ne donnent pas une explication, qu'ils ne fassent pas une réponse, qu'ils ne lisent pas un devoir sans observer les lois primitives de l'art de la lecture.

Les qualités d'une bonne lecture sont la correction, la variété et l'expression. Chaque syllabe doit être prononcée distinctement, sans accent de terroir. Dans un mot, le ton de certaines syllabes sera plus accentué. On appuie généralement sur la dernière syllabe, à moins qu'elle ne soit muette.

La variété demande que l'on apprenne à aspirer et à respirer de manière à ne pas s'essouffler et qu'on évite une trop grande volubilité, qui est le défaut le plus commun.

Un lecteur habile sait, comme l'orateur, proportionner sa voix à ses propres forces, aux dimensions de la salle et au nombre de ses auditeurs.

Lire avec expression c'est apprivoiser le ton aux idées et aux sentiments exprimés dans le morceau lu.

La première condition pour arriver à la lecture expressive, c'est de comprendre parfaitement ce que l'auteur a voulu exprimer, c'est d'entrer dans l'esprit du texte, puis c'est de savoir accentuer les termes qui ont le plus d'importance et rendre les nuances de la pensée par les modulations et les intonations de la voix.

Les règles concernant la prononciation se compliquent de si nombreuses exceptions et anomalies qu'il vaut mieux ne pas chercher à les enseigner théoriquement. Le professeur, qui doit connaître sa langue maternelle, indiquera, à chaque occasion, la prononciation des mots difficiles ; il montrera, par son exemple, comment on doit lire, parler, déclamer, et il fera souvent lui-même le premier la lecture des morceaux destinés à servir d'exercice. De temps à autre les élèves seront invités à préparer à domicile les lectures à faire en classe.

Un professeur ne doit jamais donner un texte classique à apprendre par cœur, sans l'expliquer préalablement ; or ce sera une occasion toute naturelle de se livrer à des exercices de lecture et de déclamation.

Les pièces de théâtre que l'on jouait autrefois dans beaucoup de collèges constituaient une excellente gymnastique de diction ; malheureusement les élèves appelés à participer à ces représentations n'étaient jamais ceux qui en avaient le plus besoin. On peut se demander, en outre, si les avantages que l'on en retirait, compensaient les graves inconvénients qui en résultaient au point de vue éducatif et disciplinaire.

Nous ne devons pas oublier que l'homme est appelé à exprimer ses idées, ses sentiments bien plus souvent par la parole que par écrit ; il convient dès lors de former de bonne heure le jeune homme à l'art si difficile de la parole et de la conversation. Compte rendu des lectures, récits historiques, anecdotes, répétition d'une leçon quelconque, mille autres exercices se prêtent à cette formation sous la direction d'un professeur capable et dévoué. Il faut que peu à peu nos élèves arrivent à exprimer leurs idées, à rendre compte de leurs connaissances d'une manière correcte, avec aisance et d'un ton naturel et agréable. Toute faute de langage, prononciation défectueuse fausse liaison, accent vicieux, sera relevée par le professeur.

Comme nous le dirons plus loin, on pourrait diversifier très utilement les exercices de langue en assignant à chaque élève la lecture de quelques chapitres d'un ouvrage ou de quelque brochure, avec l'obligation d'en rendre compte de vive voix en classe. Tout en enrichissant la mémoire de connaissances et de termes nouveaux, cet exercice est très propre à habituer les élèves à parler.

Le programme répartira tout ce qui concerne l'art de la parole, de la lecture et du débit oratoire à travers toutes les classes. Dans le degré inférieur on apprendra à parler, à lire et à réciter avec intelligence d'abord, puis avec expression ; dans les cours supérieurs on initiera les élèves aux règles et à la pratique de la déclamation et de l'action oratoire. Jeu de la physionomie, gestes, mimique, cette éloquence du corps, comme l'appelle Cicéron, si propre à donner à la parole toute sa valeur, sera l'objet d'une étude spéciale et de nombreux exercices pratiques, mais dans les classes supérieures seulement.

L'orthographe et la grammaire

A son entrée au collège, l'élcolier devrait connaître l'orthographe. Il est censé l'avoir apprise à l'école primaire. Cependant il n'est pas rare de rencontrer des élèves, même dans les classes supérieures, qui l'ignorent presque totalement. Ce n'est donc pas sans raison que tous les programmes prévoient l'enseignement de l'orthographe. Du reste, la connaissance de la grammaire générale et de l'analyse est indispensable à l'étude du latin, du grec et des langues modernes. Pour pouvoir traduire une phrase quelconque, il faut savoir dépouiller les idées des formes souvent irrégulières et idiomatiques qui servent à l'exprimer ; il faut être à même d'en analyser les divers éléments pour les faire passer d'une langue dans une autre ; en un mot, il faut connaître la grammaire.

Comment apprendrons-nous donc l'orthographe ? Rappelons-nous d'abord la distinction toute naturelle entre l'orthographe d'usage et l'orthographe de règles.

Pour apprendre l'orthographe d'usage il existe une méthode ; j'ajouterais qu'il n'en existe qu'une seule vraiment rationnelle.

C'est celle des *dictées préparées*, consistant à faire étudier à l'avance, par les élèves, la dictée même qu'on se propose de leur donner ou mieux, un texte trois ou quatre fois plus étendu que celui qu'on leur dictera.

Le meilleur ouvrage à employer à cet effet serait un recueil de dictées graduées où toutes les difficultés, toutes les règles sont successivement appliquées ; mais, à défaut d'un pareil manuel, on peut se servir du livre de lecture, du recueil de morceaux choisis ou même du manuel d'histoire.

Une fois que le texte déterminé a été examiné de près par les élèves au point de vue orthographique, on en dicte une partie seulement.

La correction peut s'effectuer par l'échange des cahiers ou à l'aide du manuel. Ce qui est essentiel, si l'on veut que les élèves préparent soigneusement leurs dictées, c'est que ces exercices soient bien corrigés, toutes fautes contrôlées, enregistrées, et qu'elles deviennent l'objet d'une sanction sérieuse.

Nous avons dit que c'était la seule méthode rationnelle, parce qu'il est absurde de faire écrire par les élèves des mots dont ils n'ont pas eu occasion d'étudier l'orthographe. Ils les orthographient au hasard et s'habituent ainsi souvent à faire des fautes. D'ailleurs, nous ne saurions l'oublier, la dictée ne saurait être qu'un contrôle et non pas un exercice propre à apprendre l'orthographe d'usage. Gardons-nous bien d'obliger jamais nos élèves à improviser l'orthographe des mots.

Dans les classes inférieures où l'on donne cet enseignement, le livre de lecture qu'un recueil de morceaux choisis peut suffire à la plupart des exercices de langue maternelle : exercices de lecture, de déclamation, de dictées, de rédaction, etc. ; mais il ne saurait que difficilement servir à l'étude de l'orthographe de règles. Une grammaire a l'avantage de présenter les règles dans un ordre logique et gradué, tandis qu'un enseignement grammatical purement occasionnel expose le professeur à perdre beaucoup de temps en répétant cent fois la même règle, tout en laissant des lacunes plus ou moins nombreuses.

Du reste, comme nous l'avons déjà dit, la grammaire française, étudiée surtout au point de vue des lois générales du langage, formera la base et le centre de toutes les études grammaticales dans l'enseignement du latin, du grec, de l'allemand, etc., car dans toutes les langues nous trouvons des éléments communs qui tiennent aux principes mêmes de la pensée humaine, tels que la distinction du nom, de l'adjectif, du verbe, l'accord de l'adjectif avec le nom, celui du verbe avec le sujet ; la nature de l'adverbe, de la préposition de la conjonction ne varie pas d'une langue à l'autre, non plus. Voilà pourquoi une étude théorique quelque peu approfondie et raisonnée de la grammaire, avec l'aide d'un bon manuel, facilitera l'intelligence des autres grammaires et servira d'introduction aux autres langues.

Mais, dans la pratique, convient-il d'apprendre par cœur les définitions et les règles du manuel ? Nous ne le pensons pas, car il n'y a aucune utilité à exiger des élèves de grands efforts pour graver dans la mémoire des formules qui n'ont aucune importance en elles-mêmes. Que l'on comprenne bien les règles, qu'on sache en rendre compte et surtout les appliquer, voilà l'essentiel.

Nos manuels de grammaire pourraient être considérablement simplifiés, d'abord en en éliminant toute théorie qui n'a pas de portée pratique et en substituant le raisonnement aux moyens mécaniques dont on fait trop souvent usage dans l'application des règles, par exemple dans la série des cas particuliers du participe passé accompagné de l'auxiliaire *avoir*, alors que tous ces cas peuvent, par le raisonnement, être ramenés à la règle générale.

L'étude du latin contribuera à élucider la plupart des anomalies de la langue française.

La grammaire historique sera, à cet effet, souvent mise à contribution dans nos explications. La raison de l'enfant éprouve une satisfaction bien naturelle à savoir pourquoi, par exemple, les noms prennent *s* au pluriel, pourquoi le mot *gens* offre de si singulières bizarreries dans son genre, etc. ; mais il faut que l'élève ait déjà une certaine connaissance du latin pour profiter des explications tirées de l'histoire de la langue.

Quelle importance et quel temps faut-il attribuer à l'analyse grammaticale et logique ? On ne saurait le contester, pour faire passer des idées d'une langue dans une autre, pour se livrer à cette gymnastique de la traduction d'une manière vraiment rationnelle et fructueuse, il est nécessaire que l'on sache analyser un texte, c'est-à-dire en décomposer les phrases en propositions et les propositions en leurs éléments premiers, indiquant la nature et le rôle de chaque mot.

Mais gardons-nous de tout abus, n'allons pas exiger de longues analyses par écrit. Les analyses complètes ne seront faites que de vive-voix ; mais on pourra demander parfois des analyses partielles par écrit, analyses qui auront pour objet la règle spéciale qu'on vient d'étudier. C'est par cet exercice que l'on fera voir surtout comment on peut traduire les idiotismes en dégageant la pensée des formes anormales dont l'auteur l'a revêtue.

Comment enseignerons-nous la grammaire ?

Si les règles sont faciles, ou en partie connues déjà, nous nous contenterons, pour gagner du temps, de les expliquer sur le manuel ; si elles sont compliquées, plus ou moins difficiles à saisir, telles que les règles sur l'emploi du subjonctif, sur quelques cas complexes des participes, il est préférable de les exposer au tableau noir. On écrit des exemples renfermant la règle : si ces exemples sont identiques, à l'exception du mot ou de la lettre sur lesquels porte la difficulté, les élèves les saisi-

ront mieux ; on souligne, au besoin, les formes sur lesquelles on veut appeler l'attention, puis on expose la règle ou, mieux encore, on la fait trouver par une série de questions bien coordonnées et allant droit au but.

La règle une fois bien comprise de tous les élèves, on en lira la formule dans la grammaire ; puis, immédiatement après, on passera à des exercices d'application, consistant d'abord à retrouver la règle dans une série d'exemples, puis à forger des phrases de même nature. Ce dernier exercice d'invention, que l'on pratique rarement, est certainement des plus profitables et des plus propres à contrôler le savoir de nos élèves.

A défaut d'un manuel d'exercices, on pourra, comme devoirs écrits, faire trouver et copier, dans quelques pages déterminées, des morceaux choisis, toutes les phrases renfermant l'application de la règle expliquée ou transformer un texte donné, de manière à y faire entrer la règle en question.

Mais ce qu'il y a de plus important dans l'étude de l'orthographe, c'est d'obliger les étudiants à la soigner dans tout ce qu'ils écrivent. Ne leur passons aucune faute, aucune négligence, pas plus dans la copie d'un problème de mathématiques que dans une dictée. Un professeur zélé ne se contentera pas de contrôler les cahiers de relevé et de mise au net, mais il examinera fréquemment même les cahiers de brouillon et n'y tolérera pas plus les fautes d'orthographe que la mauvaise écriture, le gribouillage et les caricatures. Ce n'est qu'à cette condition que les élèves s'habitueront peu à peu à observer les lois d'orthographe, de calligraphie et de propreté.

(A suivre.)

R. II.

BILAN GÉOGRAPHIQUE DE L'ANNÉE 1901

(Suite.)

Afrique

Depuis la délimitation des sphères d'influence politique en Afrique, opérée de 1890 à 1898, le domaine de l'imprévu y est devenu très restreint. D'autre part, l'ère des grandes découvertes a pris fin avec le XIX^e siècle, car le Continent mystérieux n'a plus aujourd'hui d'importants secrets géographiques à nous livrer. Reste aux politiciens, aux colonisateurs, à tirer parti des territoires possédés. La France et l'Angleterre, en première ligne ; l'Allemagne, la Belgique et le Portugal au second plan ; l'Italie, l'Espagne, sans oublier la Turquie, au troisième, telles sont les huit puissances européennes qui se partagent, fort inégalement il est vrai, cette partie du monde qui, il y a seulement 25 ans, était presque sans maîtres, sinon sur quelques points du littoral.